

Une démarche d'implantation partenariale

Une convention signée avec Line Caron, auteure du programme, désigne **Addictions France** comme promoteur et responsable du déploiement en France. « Une affaire de famille » étant un programme global de prévention, il touche divers publics. Il sera d'autant plus efficace s'il est **mené en partenariat avec** :

- **les acteurs locaux** agissant dans les champs de la parentalité, de la périnatalité, de l'éducation, de la justice et de la protection judiciaire de la jeunesse ; avec les collectivités locales, la CAF ;
- **les partenaires des politiques de la ville** (territoire des contrats de Ville, Contrat local de santé (CSL), Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)...)
- **les partenaires de santé** (CPAM, médecine de ville, hôpitaux, association de médiation santé, centre de santé communautaire...).



De l'orientation des publics à la co-animation, les modalités de collaboration sont à adapter et à construire avec chaque partenaire.

Les participants parlent d'Une affaire de famille

« Ce dispositif m'a changé car je fais attention aux événements et à mes paroles avec ma famille. Donc, je réagis différemment et cela se répercute sur les autres. »

« On dirait que l'on m'a grandi. »

« Je suis contente de ce programme, cela m'a fait prendre conscience de mon fonctionnement et sortir de ma culpabilité, apprendre à relativiser et à s'aimer soi-même. »

« On pourrait faire ce programme à l'adolescence, cela nous permettrait de gagner des années de bonheur. »

(source rapports d'évaluations)



Ne pas jeter sur la voie publique. © Blocth/www.kimera.com 08-19 © Addictions France 03 22



UNE AFFAIRE DE FAMILLE !

Prévention de la transmission générationnelle des souffrances liées à la famille

Agir tôt pour

permettre à nos enfants de **GRANDIR** dans un environnement **PROTECTEUR**



en habilitant les parents à **BRISER LA RÉPÉTITION GÉNÉRATIONNELLE** des souffrances familiales (addiction, dépression, anxiété, violences...)



Programme évalué et considéré prometteur !

Contacts

CSAPA EST : rés. Le Gabriel,
404 av Ile de France 97 440 Saint-André.
Nadia PAVADY, infirmière : 02 62 50 39 09
Jasmine HOAREAU, animatrice de
prévention : 06 93 93 43 74



Association Addictions France
ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre
75002 PARIS • T. 01 42 33 51 04
@AddictionsFr
Association Addictions France
Association Addictions France
www.addictions-france.org



Une affaire de famille, qu'est-ce que c'est ?



« Une affaire de famille ! » est un programme de prévention qui s'adresse à des adultes qui vivent dans une famille marquée par des souffrances qui se répètent de génération en génération.

Pour rompre les chaînes du passé et prévenir les répétitions générationnelles.



« Jamais je ne ferai comme mes parents ! »

L'histoire se répète, les grands-parents, les parents et leurs enfants après eux cognent aux portes de nos services de santé, en besoin d'aide. La famille est le pilier du développement de l'être humain, elle marque nos gènes et laisse des traces dans le développement de notre cerveau. Sachant que les comportements des parents sont déterminants dans l'apprentissage de capacités d'auto-régulation, de gestion des émotions et d'autonomie chez l'enfant, les interventions de prévention ciblées sur l'habilitation des parents à développer chez leurs enfants les compétences nécessaires pour faire face à la vie avec confiance sont particulièrement judicieuses.

Les bases théoriques d'Une affaire de famille

Basé sur une approche neuroscientifique, le programme comprend une série de modules précis et gradués en intensité émotionnelle. Elle vise une meilleure compréhension par les participants de leur fonctionnement familial et des souffrances qui lui sont liées. Cela permet une prise de distance essentielle au changement et à l'empowerment.

La méthode repose sur une approche systémique proposant une posture d'intervention préventive centrée sur des éléments précis du fonctionnement familial. Elle permet de revisiter son passé avec le moins de douleur possible et l'acquisition de compétences utiles pour surmonter les situations problématiques de la vie familiale et sociale.

Bénéfices recherchés



Acquisition de compétences psychosociales dont une meilleure régulation émotionnelle essentielle à l'empowerment, l'autonomisation, et le développement de compétences parentales.



« Une affaire de famille » est évalué et ça marche !



Les évaluations menées au Québec et sur l'île de la Réunion ainsi que l'expérience en France démontrent concrètement les changements positifs que les participants ont fait dans l'éducation de leurs enfants.

« UNE AFFAIRE DE FAMILLE PERMET DE LIBÉRER ET DE GUÉRIR LES MAUX AUPRÈS DES FAMILLES. »